

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS du 3 octobre 2024

Le trois octobre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de GURGY, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de M. le maire, Cyril CHAUVOT.

Etaient présents : M. Michel PANNETIER, Mme Laëtitia DA SILVA, M. Stéphane SAUVAGERE, M. Laurent BARDIN, M. Cyril CHAUVOT, Mme Florence RENAUDIN, M. Yannick COPHER, M. Éric LENOIR, Mme Nathalie BARDIN, M. Jean-Luc LIVERNEAUX, , Mme Mireille MARTIN, , M. Bruno GABUET, , Mme Véronique OKERMANS, Mme Krystel GEORGE

Ont donné pouvoir : M. Laurent CAUCHOIS à M. Éric LENOIR, Mme Sandrine MARTIRE à M. Yannick COPHER

Étaient absents : Mme Audrey MACON, Mme Aurélie BERGER, M. Yves NAULLEAU

Nathalie BARDIN est nommée secrétaire de séance.

I Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 juillet 2024

Le compte-rendu du conseil municipal du 25 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

II Administration générale

1. Convention d'entretien de l'aménagement hydraulique de la commune de Gurgy – avenant 1

Délibération n°2024/59 : Convention d'entretien de l'aménagement hydraulique de la commune de Gurgy – avenant 1

Considérant que l'arrêté préfectoral de classement de l'aménagement hydraulique de l'ouvrage de Gurgy n'a pas été pris par arrêté préfectoral dans les délais attendus, à savoir fin 2023, il convient de réaliser un avenant à la convention.

L'article 12 de la convention « *Entrée en vigueur de la présente convention* » est modifié ainsi :
« *La présente convention entrera en vigueur dès que l'arrêté préfectoral de classement de l'aménagement hydraulique sera pris par le Préfet de l'Yonne.* »

Toutes les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Le conseil municipal de Gurgy, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de :

- Approuver l'avenant n°1 à la convention fixant les modalités d'entretien et de surveillance de l'aménagement hydraulique de la commune de Gurgy,
- D'autoriser le Maire à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération.

2. Concessions cinquantenaires et carré commun

Délibération n°2024/60 : Concessions cinquantenaires et carré commun

Sur proposition du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

DECIDE que ces concessions (numéro 549 au numéro 575, nombres impairs) seront des concessions cinquantenaires

DECIDE de définir les 14 concessions numérotées en nombres pairs de 578 à 604 pour le carré commun.

3. Règlement intérieur de la Maison de la jeunesse

Délibération 2024/61 : Règlement intérieur de la Maison de la jeunesse

Après avoir entendu Le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'approuver le règlement de la Maison de la jeunesse tel qu'annexé à la présente délibération.

III Finances

1. Subventions espace culturel 2025

Délibération n°2024/62 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CA POUR LA PROGRAMMATION CULTURELLE 2025

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,
- DECIDE de solliciter la Communauté d'agglomération pour une aide financière de 4 000 €, afin de contribuer au financement du programme culturel 2025 de l'espace culturel.

Délibération n°2024/63 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC POUR LA PROGRAMMATION CULTURELLE 2025

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,
- DECIDE de solliciter la DRAC pour une aide financière de 4 000 €, afin de contribuer au financement du programme culturel 2025 de l'espace culturel.

Délibération n°2024/64 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA PROGRAMMATION CULTURELLE 2025

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,
- DECIDE de solliciter le Conseil Départemental de l'Yonne pour une aide financière de 4 000 €, afin de contribuer au financement du programme culturel 2025 de l'espace culturel.

2. Validation du rapport de la CLECT

Délibération n°2024/65 : Validation du rapport de la CLECT

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur le rapport « Evaluation du transfert des charges concernant le transfert de l'école de musique du coulangeois à la CA » de la CLECT joint en annexe et prend acte de l'hypothèse de révision libre des attributions de compensation présentée dans ce même rapport d'évaluation.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,
- DECIDE émet un avis favorable sur le rapport de la CLECT.

IV Ressources humaines

1. Création emplois d'engagement éducatif 2025

Délibération n°2024/66 CREATION D'EMPLOIS EN CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF (CEE)

Monsieur le Maire informe qu'afin d'anticiper les prochains recrutements pour les vacances 2025 pour le centre de loisirs, il convient de créer des emplois en CEE.

Il est donc proposé au Conseil municipal de Gurgy de créer :

- 3 d'emplois non permanents destinés aux recrutements sous contrats d'engagement éducatif pour les vacances d'hiver 2025,
- 3 pour celles de printemps 2025,
- 4 pour le mois de juillet 2025,
- 4 pour le mois d'août 2025,
- 3 pour les vacances d'automne 2025.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

DÉCIDE

Article 1 :

De créer le nombre d'emplois indiqués dans le cadre du dispositif « contrat d'engagement éducatif ».

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats d'engagement éducatif correspondant aux emplois créés.

Article 3 :

Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal

Article 4 :

Que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Liste affichée, le 4 octobre 2024

Le Maire

Cyril CHAUVOT

